

Information aux porteurs du FCP ACTIONS NORD SUD

Paris, le 27 mai 2011

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement ACTIONS NORD SUD (Part P : FR0010400093, Part I : FR0010956870) et nous vous remercions de votre confiance.

L'objectif de gestion du fonds, classé « diversifié », est de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indice de référence (DJ Euro Stoxx 50), à travers une sélection de valeurs mobilières essentiellement françaises et européennes respectant des critères de responsabilité sociale.

Suivant sa stratégie d'investissement, le FCP a vocation à être exposé entre 0% et 100% de son actif en actions, en direct ou via des OPCVM et/ou par le biais d'instruments financiers dérivés.

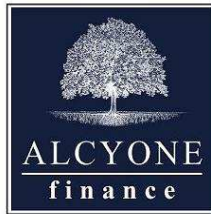
Afin d'élargir les possibilités d'investissement au sein du fonds, ALCYONE FINANCE, société de gestion du FCP ACTIONS NORD SUD, vous informe de la modification du régime fiscal de votre FCP, qui devient désormais éligible au PEA.

Cette évolution donne lieu à deux modifications dans sa stratégie d'investissement :

- En raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le fonds sera désormais investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif en titres éligibles au PEA.
- Le FCP pourra être investi en titres de créances et en instruments du marché monétaire libellés en euro ou en toute autre devise à hauteur de 25% maximum de son actif net.

Conformément aux dispositions réglementaires, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts sans frais, pendant une période de 3 mois à compter de la date de réception de la présente lettre. Conformément au prospectus, les rachats opérés sur Alcyone France ne supportant aucun frais, cette possibilité de sortie sans frais continuera de s'offrir à vous à l'issue de cette période de 3 mois.

Nous vous rappelons que dans le cas où vous opteriez pour un rachat, il serait pris en compte pour la détermination du montant global des cessions de valeurs mobilières réalisées au cours de l'année du rachat par les membres de votre foyer fiscal, qui entraînera l'imposition des plus-values réalisées dès le premier euro.



Ces modifications interviendront à compter du 03/06/2011, soit trois jours ouvrés après l'envoi de la présente lettre : leur entrée en vigueur est à effet immédiat.

Le prospectus complet mis à jour du FCP « ACTIONS NORD SUD » est tenu à votre disposition au siège d'ALCYONE FINANCE et sera envoyé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

ALCYONE FINANCE – 1, rue de la Bourse – 75002 Paris
Contacts : Tel : 01 42 60 98 54 – Fax : 01 42 60 31 17
e-mail : contact@alcyonefinance.com

Votre gérant habituel se tient à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

ALCYONE FINANCE